AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

218C0873
FR0000120644-FS0462

14 mai 2018

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

DANONE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2018, la société JP Morgan Securities plc.[1] (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en baisse, le 9 mai 2018, le seuil de 5% du capital de la société DANONE et détenir 24 174 359 actions DANONE représentant autant de droits de vote, soit 3,60% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions DANONE hors marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 2 585 629 actions DANONE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 1 461 629 actions DANONE résultant de la détention de 18 contrats « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 18 mai 2018 et le 20 décembre 2019 et exerçables à des prix par action compris entre 50,92 € et 80 €, et (ii) 1 124 000 actions DANONE résultant de la détention de 5 contrats « *physically-settled put options* » à dénouement physique arrivant à échéance entre le 18 mai 2018 et le 15 juin 2018 et exerçables à des prix par action compris entre 60 € et 66 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 2 952 617 actions DANONE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 231 941 actions DANONE au titre de 21 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 30 mai 2018 et le 22 mars 2023, (ii) 550 000 actions DANONE au titre d'un contrat « *cash-settled future* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre décembre 2018 et décembre 2021, et (iii) 2 170 676 actions DANONE au titre de 7 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, arrivant à échéance entre le 21 mai 2018 et 11 mars 2019 à des prix compris entre 64,50 € et 65,54 €.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.
[2] Sur la base d'un capital composé de 670 710 400 actions représentant 705 504 178 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.